Nations Unies S/PV.3984*



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

3984e séance

Vendredi 26 février 1999, à 11 h 10

New York

Président :	M. Fowler	(Canada)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Kooijmans
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Troisième rapport établi par le Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (S/1998/1203 et Add.1)

Quatrième rapport établi par le Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (S/1999/98)

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

99-85174 (F)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Troisième rapport établi par le Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (S/1998/1203 et Add.1)

Quatrième rapport établi par le Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (S/1999/98)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Japon, du Kenya, de la République centrafricaine, du Sénégal et du Togo des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fernandez (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil; Mme Kaba Camara (Côte d'Ivoire), M. Elaraby (Égypte), M. Takasu (Japon), M. Mahugu (Kenya), M. Ka (Sénégal) et M. Kpotsra (Togo) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des troisième et quatrième rapports du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, documents publiés sous les cotes S/1998/1203 et Add. 1 et S/1999/98, respectivement. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/122, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Canada, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, la France, le Gabon, le Japon, le Kenya, le Sénégal et le Togo.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1999/116 et S/1999/121, lettres datées du 22 décembre 1998 et du 4 février 1999, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général; S/1999/132, lettre datée du 9 février 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1999/200, lettre datée du 24 février 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Dejammet (France) : Le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) que nous allons adopter marque une étape importante dans la poursuite du processus de paix et de réconciliation nationale entamé en janvier 1997 avec la conclusion des Accords de Bangui.

Les résultats obtenus par la MINURCA depuis le début de son déploiement le 15 avril 1998 sont importants. Les acquis de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) ont été préservés et la République centrafricaine est restée, comme le précise le Secrétaire général dans son rapport du 18 décembre 1998, «un îlot de relative stabilité dans une région déchirée par la guerre». *(S/1998/1203, par. 38)*

La bonne tenue des élections législatives, les 22 novembre et 13 décembre 1998, a également été une étape importante dans le rétablissement d'institutions nationales qui avaient été presque entièrement détruites par les mutineries successives qui avaient secoué le pays en 1996. Il serait regrettable que la réussite de ces élections soit désormais gâchée par des querelles politiciennes stériles.

La formation, à l'occasion de la tenue de ces élections, d'une première unité restructurée des forces armées centra-

fricaines et la poursuite du programme de démobilisation soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement ont constitué deux signes encourageants de la volonté des autorités centrafricaines de restructurer leurs forces militaires.

Ces progrès satisfaisants ne doivent néanmoins pas occulter que des difficultés sérieuses demeurent. Ce serait une grave erreur pour les autorités et les responsables politiques centrafricains, quels qu'ils soient, de croire que la seule présence de la MINURCA permettrait de résoudre tous les problèmes que doit affronter le pays. Tout d'abord parce que cette présence de la MINURCA est limitée dans le temps; le projet de résolution précise que la Mission doit définitivement prendre fin le 15 novembre 1999 au plus tard. Ensuite, parce que, bien évidemment, la responsabilité de la réconciliation nationale incombe avant tout aux Centrafricains eux-mêmes. Enfin, parce qu'il est indispensable de mettre au plus vite en oeuvre les réformes structurelles qui conditionnent le redressement économique à long terme de la République centrafricaine.

La délégation française considère que l'accomplissement des engagements pris par le Président de la République centrafricaine, dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général des Nations Unies le 23 janvier 1999, est essentiel. Comme le précise sans ambiguïté la déclaration que vous avez prononcée, Monsieur le Président, au nom du Conseil de sécurité, le 18 février 1999, le succès, le futur mandat et la présence continue de la MINURCA en République centrafricaine sont étroitement liés à la réalisation de ces engagements. Les progrès constatés dans leur mise en oeuvre seront d'ailleurs dans ce sens revus tous les 45 jours, aux termes de la résolution que nous allons adopter.

Parmi les points les plus importants que le Conseil de sécurité prendra en compte pour procéder à cette évaluation périodique figurent la poursuite d'un dialogue constructif et consensuel entre tous les partis politiques centrafricains afin de permettre le fonctionnement effectif de la nouvelle Assemblée nationale et la préparation sereine d'élections présidentielles, libres et équitables; la poursuite de la restructuration des forces armées centrafricaines; la réalisation des objectifs économiques et financiers définis conjointement avec les institutions financières internationales; et le respect de l'engagement pris solennellement par le Gouvernement centrafricain lui-même, ce dont nous le félicitons, de se tenir à l'écart de tout conflit extérieur.

Dans ce contexte, nous ne doutons pas un seul instant que l'adoption de cette résolution et la prorogation du mandat de la MINURCA constitueront une occasion privilégiée pour les autorités et pour les partis politiques centrafricains de progresser dans la voie du dialogue et de la réconciliation nationale. Toute autre attitude porterait préjudice à la poursuite de la Mission des Nations Unies et à la République centrafricaine elle-même.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : La Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) a joué un rôle important dans la quête de la paix dans ce pays. Il convient également de reconnaître que c'est le peuple de la République centrafricaine qui a permis, dans une large mesure, à la MINURCA de s'acquitter de son mandat. En fait, à l'issue de sa récente visite à Bangui, le Sous-Secrétaire général Annabi a informé le Conseil que tous ses interlocuteurs, y compris le Président Patassé, convenaient à l'unanimité de maintenir la MINURCA. La lettre qu'a adressée le Président au Secrétaire général, dans laquelle il réaffirme son attachement aux réformes, témoigne clairement de cet engagement.

Il faut également se rappeler que ces réformes sont non seulement politiques mais également économiques et financières. Des institutions internationales vitales telles que la Banque mondiale y sont également associées. Il est inutile de mentionner la lettre du Président de la Banque à cet effet. Le rôle de la MINURCA et celui joué par les différentes institutions internationales se renforcent mutuellement.

En outre, il est clair que sans la présence de la MINURCA, les progrès réalisés à ce jour n'auraient pas été possibles et par conséquent, on peut dire, avec un optimisme mesuré, que grâce au maintien de l'assistance du reste de la communauté internationale, les problèmes en République centrafricaine pourront être résolus de façon satisfaisante. Dans ce contexte, il est absolument nécessaire que toutes les parties dans ce pays continuent d'apporter leur collaboration au processus.

Étant donné que la situation d'ensemble reste instable et qu'elle est exacerbée par le conflit qui a lieu dans la République démocratique du Congo voisine, et compte tenu de toutes les questions soulevées par le Secrétaire général dans son rapport, ma délégation est fermement convaincue qu'il serait prématuré de mettre un terme au mandat de la MINURCA. Nous souscrivons donc à la recommandation du Secrétaire général en vue de proroger le mandat de la MINURCA jusqu'au 15 novembre 1999, sans oublier qu'une telle prorogation est tributaire de certaines conditions et de conditionnalités. Il reste qu'en cette phase cruciale d'engagement du pays dans un processus de réformes

douloureuses, le moins que puisse faire le Conseil de sécurité est de soutenir ce processus.

M. Kooijmans (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Les Pays-Bas voteront pour le projet de résolution prorogeant le mandat de la MINURCA d'abord pour exprimer le ferme appui des Pays-Bas à la contribution positive de la MINURCA au processus politique en République centrafricaine.

La deuxième raison est que mon pays se félicite du fait que le projet de résolution intègre de façon exhaustive des aspects essentiels de consolidation de la paix et de reconstruction, notamment un processus électoral transparent, la restructuration des forces armées et la réforme économique.

À cet égard, il est essentiel que le Gouvernement de la République centrafricaine continue de travailler en étroite collaboration avec le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods. Les Pays-Bas espèrent que des enseignements importants pourront être tirés et servir de référence ailleurs du fait de la mise en oeuvre de cette démarche globale en République centrafricaine. À cet égard, nous attendons avec intérêt les rapports intérimaires du Secrétaire général de l'ONU.

M. Chen Xu (Chine) (*interprétation du chinois*) : La Chine est favorable à la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). De nombreux conflits sont apparus récemment dans de nombreuses régions d'Afrique mais la République centrafricaine a conservé une relative stabilité et organisé sans heurt des élections législatives. Ces résultats ont été obtenus grâce à la coopération entre le Gouvernement et le peuple centrafricains, et la MINURCA. Cette dernière a joué un rôle particulier à cet égard, rôle largement apprécié par le peuple et les différentes parties dans ce pays. Cela montre de nouveau que le Conseil de sécurité peut véritablement réaliser un travail concret pour les pays et les peuples africains.

La Chine a toujours soutenu que les Accords de Bangui et le Pacte de réconciliation nationale constituent le fondement du rétablissement de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. Les diverses parties devraient appliquer scrupuleusement et de bonne foi ces instruments. Nous soutenons pleinement le Gouvernement et le peuple centrafricains dans l'accomplissement de réformes dans les domaines politique, économique, social et sécuritaire. Nous exhortons la communauté internationale à fournir l'assistance nécessaire à cette fin. Dans le même temps, nous estimons également que ces réformes, notamment la restructuration des forces armées, constituent des aspects qui relèvent des affaires internes du pays et que le Conseil de sécurité ne devrait pas intervenir dans une trop grande mesure dans ces questions. Nous espérons donc que dans le cadre de ses futures consultations, le Représentant spécial du Secrétaire général fera tout pour connaître et respecter les points de vue du gouvernement hôte.

La Chine espère sincèrement que les diverses parties en République centrafricaine pourront régler rapidement leurs différends, mener à bien et sans difficultés les élections présidentielles et soutenir la MINURCA qui doit apporter son concours à ce processus. Enfin, je tiens à insister sur l'importance du paragraphe 16 du projet de résolution. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide à la République centrafricaine en vue d'assurer un développement socioéconomique durable permettant de parvenir à une paix et une stabilité véritables.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis vont s'associer au consensus, avec d'autres membres du Conseil de sécurité, en votant pour la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) jusqu'au 15 novembre 1999. Notre appui traduit notre préoccupation face à la détérioration de la situation régionale en Afrique centrale sur le plan de la sécurité et notre respect devant le vif souhait exprimé par le Conseil de poursuivre cette mission.

Toutefois, il faut indiquer clairement que notre décision d'entériner la prorogation du mandat de la MINURCA a été prise en dépit de nos vives appréhensions concernant le rythme des réformes et la nécessité de programmes coordonnés par le Gouvernement pour améliorer la situation politique, économique, sociale et militaire en République centrafricaine. Nous restons préoccupés par le fait que le Gouvernement centrafricain pourrait ne pas honorer ses engagements aux termes de ce projet de résolution.

Toutefois, nous sommes conscients de la nécessité de ne pas abandonner le maintien de la paix en Afrique en cette période d'accroissement des conflits sur le continent ainsi que de l'impératif du renforcement de la démocratie en République centrafricaine. Par conséquent, nous avons convenu d'une nouvelle prorogation de la MINURCA jusqu'au 15 novembre. Nous pensons que cette opération devrait être brève et constituer une possibilité temporaire au cours de laquelle le Gouvernement doit mettre en oeuvre des réformes stabilisatrices.

En acceptant cette prorogation, nous continuons d'avoir deux préoccupations. Premièrement, le Gouvernement centrafricain doit profiter énergiquement de cette nouvelle occasion qui lui est offerte de mettre en place des réformes assurant une stabilité à long terme. Il s'agit d'une tâche qui doit être accomplie par le Gouvernement et non par les soldats de la paix de la MINURCA. Nous tenons le Président Patassé et son gouvernement responsables de la mise en oeuvre des réformes attendues depuis longtemps et du respect des objectifs spécifiques mentionnés dans ce projet de résolution, conformément aux engagements pris par le Président Patassé dans sa lettre du 23 janvier, adressée au Secrétaire général. Si le Gouvernement centrafricain ne respecte pas ces engagements, les États-Unis, en consultation avec d'autres membres du Conseil de sécurité, chercheront à réexaminer le bien-fondé du maintien d'une mission de maintien de la paix en République centrafricaine jusqu'à la mi-novembre.

Deuxièmement, ce projet de résolution indique clairement que la MINURCA prendra fin le 15 novembre. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU doivent commencer à oeuvrer dès maintenant à assurer une transition sans heurt du maintien de la paix à une consolidation de la paix sans mise en recouvrement de fonds. Tout retard dans la planification de cette transition serait contre-productif et ne servirait pas l'intérêt bien compris des citoyens centrafricains. Il est vital que l'ONU prenne des mesures dès maintenant pour élaborer des programmes destinés à la poursuite des réformes après le départ de la MINURCA. Les membres du Groupe des Amis de la République centrafricaine et les fonctionnaires de l'ONU ne doivent pas différer l'élaboration d'un mécanisme destiné à veiller à ce que la restructuration économique, les réformes en matière de bonne gouvernance, la démobilisation et la restructuration militaire se poursuivent après le départ des forces de maintien de la paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Canada.

(*L'orateur poursuit en français*)

Depuis sa création l'an dernier, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) a immensément contribué au rétablissement et au maintien de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les hommes et les femmes de la MINURCA, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, pour les services exceptionnels qu'ils ont rendus aux Nations Unies, au peuple centrafricain et à la communauté internationale. Nous rendons un hommage particulier à leurs efforts.

À ce jour, la MINURCA a fourni une assistance vitale en garantissant la sécurité nécessaire pour que la paix puisse s'implanter fermement en République centrafricaine. Le Canada se félicite d'avoir participé à cette mission. Le rôle crucial qu'a joué la MINURCA lors du déroulement heureux des élections législatives à la fin de l'année dernière est particulièrement gratifiant.

Nous n'avons toutefois pas encore atteint notre but. Bien que de grands succès aient été obtenus l'an dernier, nombre de problèmes de sécurité et d'ordre économique et politique auxquels le pays doit faire face ne sont toujours pas résolus. La République centrafricaine est relativement calme et stable, mais les conflits des pays voisins pourraient avoir des retombées sur la République centrafricaine et réduire à néant les progrès accomplis. Nombre de réformes économiques et financières convenues doivent encore être mises en oeuvre. En outre, une autre étape vitale reste à franchir : la conduite des élections présidentielles. Le déroulement d'élections libres et équitables sera un signe concret de progrès vers la maturité politique et confirmerait la validité du pacte démocratique de base qui unit le peuple et l'État.

(*L'orateur reprend en anglais*)

Le projet de résolution que nous examinons aujourd'hui tient compte de ces réalités. Il fait suite aux recommandations du Secrétaire général, que nous approuvons et appuyons. Nous partageons en particulier l'analyse du Secrétaire général selon laquelle le maintien de la présence de la MINURCA avec les effectifs et la structure actuels de la force est essentiel au maintien de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. Nous estimons que la présence de la MINURCA s'imposera probablement jusqu'aux prochaines élections présidentielles. Le Canada prévoit d'y participer jusqu'à ce que ses objectifs fondamentaux soient atteints.

Ceci dit, le Canada est fermement convaincu que la responsabilité du maintien de la paix, de la relance économique et de la conduite d'élections libres et équitables incombe en premier lieu non pas aux Nations Unies ou à la MINURCA, mais au Gouvernement, aux dirigeants politiques et au peuple centrafricains. Nous exhortons tant la Mouvance présidentielle que les partis d'opposition à coopérer étroitement afin que reprenne le type de dialogue politique constructif qui est indispensable au maintien de la stabilité en République centrafricaine.

Nous attendons du Président Patassé qu'il honore ses engagements de se conformer pleinement aux Accords de Bangui et au Pacte de réconciliation nationale et qu'il traduise ces promesses en mesures concrètes. Le succès, le mandat futur et le maintien de la présence de la MINURCA sont étroitement liés au respect de ces engagements, comme stipulé dans le projet que nous examinons aujourd'hui. À cet égard, nous attendons avec intérêt les rapports périodiques du Secrétaire général.

Nous sommes d'avis que le maintien de la présence de la MINURCA est une démonstration tangible de l'attachement des Nations Unies et de la communauté internationale à la paix et à la sécurité en Afrique. Le Canada, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité et du Groupe des Amis de la République centrafricaine, et en tant qu'État fournissant un contingent à la MINURCA, est fier de participer à cet effort.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution S/1999/122.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1230 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la procédure de vote.

(*L'orateur poursuit en français*)

Le représentant de la République centrafricaine a demandé à intervenir. Je lui donne la parole.

M. Fernandez (République centrafricaine) (*interprétation de l'anglais*) : C'est la première fois que je m'adresse au Conseil depuis que vous en assumez la présidence. Permettez-moi de vous féliciter. Votre mandat touche à sa fin mais nous vous avons vu agir avec dignité, rapidité et un grand sens de l'équité qui ont forcé mon admiration et mon respect. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur pour un travail remarquablement bien accompli.

De toute évidence, dans une démocratie, il est important que le gouvernement et l'opposition oeuvrent de concert et coopèrent pour servir les intérêts de l'État. Cela doit être encouragé par le Conseil et par nous tous. Nous devons cependant veiller à ne pas donner l'impression de microgérer le gouvernement et d'essayer de distribuer les postes ministériels et/ou parlementaires car une telle démarche ne serait pas salutaire.

Hier, la Cour constitutionnelle a rendu sa décision selon laquelle les membres de l'opposition qui avaient fait défection pour rejoindre la partie gouvernementale étaient parfaitement en droit de le faire. Par conséquent, la majorité du parti du Président au Gouvernement est maintenant officielle.

Le groupe de Bretton Woods qui se trouve dans notre pays depuis deux semaines a achevé ses travaux de façon satisfaisante et a fait part au Gouvernement de son accord de rétablir la coopération économique avec nous. Ce matin, j'ai été informé que la première vice-présidence de l'Assemblée nationale a été proposée à l'opposition.

Encore une fois, qu'il me soit permis, au nom de mon gouvernement, de saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Conseil pour toute l'aide qu'il nous a apportée en cette étape difficile de notre histoire.

Je tiens à assurer de nouveau le Conseil de la détermination de mon gouvernement de s'acquitter de toutes ses obligations au titre de l'Accord de Bangui ainsi que des engagements pris par le Président de la République centrafricaine dans sa lettre adressée au Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République centrafricaine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 40.